Protocole de lutte contre le harcèlement pHARe – collège Thalassa

Année scolaire : 2022/23
Membres de l'équipe ressource pHARe de circonscription :
Mr Moysan, Mme Le Douarin, Mme Le Moign, Mr Rossi, Mme Colinart

1

Elève en souffrance
repéré par :
élèves ; famille ; enseignant

Le directeur
informe le médecin scolaire,
la ou le psyEN, l'IEN,
pilote du pôle ressource

2

Prise d'informations sur la situation
Un membre de l'équipe ressource contacte le directeur **(dans les 24h)**

Analyse de la situation
Equipe pHARe du collège

La situation relève de l'intimidation **(surnoms, moqueries, mises à l'écart, rumeurs…)**

La situation relève d'un signalement (art 40) : violence physique, brimades pénalisables :
Signalement DSDEN
sylvie-le-guennec@ac-rennes.fr
et ARENA-fait établissement

La situation ne relève pas de l'intimidation

3

Activation de la MPP
conduite par :
- l'équipe pHARe de l'école
- et/ou l'équipe ressource de circonscription

Répartition des entretiens

Relève d'une prise en charge par :
- l'équipe pédagogique
- l'équipe ressource
- le médecin scolaire
- des partenaires extérieurs

4

Entretien avec la cible
(autant de temps que nécessaires)
Sur plusieurs semaines

Qui ? Équipe ressource

Entretien avec les 2 parents de la cible

Qui ? NAH et Équipe ressource

Entretiens non blâmants avec le(s) intimidateur(s) et le(s) témoin(s)
sans se soucier du degré d'implication
Entretiens courts de 2 à 3 mn max.
A réitérer jusqu'à résolution.

Qui ? Équipe ressource

Concertation régulière de l'équipe pHARe de l'école + avis du membre de l'équipe ressource de circonscription.

Strict respect de la confidentialité

5

Après 15 jours maximum :
Fin du protocole par l'équipe ressource

Au-delà des 15 jours :
Vigilance observée par l'équipe d'école

Si la situation ne s'améliore pas rapidement, ou n'est pas résolue :
Signalement DSDEN référent(e) harcèlement
Signalement DSDEN
et ARENA/fait établissement